



Distr. générale
24 février 2021

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22 et 23 février 2021

Compte rendu des travaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session

1. Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents sont convenus, lors de leur réunion conjointe tenue le 1^{er} décembre 2020, que la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendrait en deux parties, comprenant une réunion en ligne, les 22 et 23 février 2021, et la reprise en présentiel de la session, prévue en février 2022.
2. Par suite, la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est tenue les 22 et 23 février 2021.

I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

3. La réunion en ligne de la cinquième session a été ouverte le lundi 22 février 2021 à 11 heures, heure de Nairobi (TU+3), par M. Sveinung Rotevatn, Président de l'Assemblée pour l'environnement.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Keriako Tobiko, Ministre kenyan de l'environnement et des forêts ; M. Rotevatn ; Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Mme Hera Ali et M. Gyubin Hwang, représentant le grand groupe des enfants et des jeunes ; M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ; et M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
5. En sa qualité de représentant du pays hôte, M. Tobiko a souhaité la bienvenue aux représentants à la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, notant qu'elle se tenait sur fond de pandémie de COVID-19, lourde de conséquences pour les économies, les communautés et les moyens de subsistance dans le monde entier. S'exprimant depuis un espace vert de Nairobi, le siège du PNUE et capitale mondiale de l'environnement, il a souligné l'importance des espaces verts, notamment pour aider les gens à se rencontrer et se détendre après les confinements récemment imposés par la pandémie. Comme la réunion se déroulait en ligne, elle porterait essentiellement sur les questions administratives et budgétaires et comprendrait un dialogue sur le leadership qui permettrait aux ministres de l'environnement et autres représentants de haut niveau de discuter des questions saillantes sur le thème de la session, « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable ». Il fallait espérer que les questions de fond inscrites à l'ordre du jour pourraient être examinées lors d'une reprise en présentiel de la session, prévue en 2022.

6. Dans sa déclaration, M. Rotevatn a fait observer qu'en cette période inédite, le monde devait s'adapter à de nouvelles manières de procéder, comme par exemple la tenue de réunions en ligne. La participation de 151 États membres à la réunion témoignait de l'importance attachée aux questions environnementales. L'année 2022 marquant le cinquantième anniversaire de la création du PNUE, l'Assemblée pour l'environnement lancerait, à la réunion en cours, la célébration du PNUE à 50 ans (UNEP@50), qui serait l'occasion de se remémorer avec fierté le chemin parcouru et qui serait source d'inspiration pour le futur programme mondial en matière d'environnement. Le véritable défi à relever était de se remettre sur la bonne voie après la pandémie afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il fallait pour cela transformer notre relation avec la planète et agir à plus grande échelle, ce qui était faisable grâce aux co-avantages qu'apporterait une action visant à faire face aux changements climatiques tout en protégeant la biodiversité et en réduisant la pollution. Les États membres devaient agir ensemble, chacun faisant sa part. Les Nations Unies s'étaient construites sur l'espoir et la solidarité, tout comme l'Assemblée pour l'environnement, et il fallait espérer que la cinquième session inspirerait des actions concrètes. Pour terminer, il a salué le Bureau, le Comité des représentants permanents et le secrétariat, qui n'avaient ménagé aucun effort et qui avaient fait preuve de souplesse pour préparer la session, dans l'esprit des Nations Unies.

7. Dans sa déclaration liminaire, Mme Andersen a souligné les liens indissociables entre la pandémie de COVID-19 et les trois crises planétaires chroniques : la crise climatique, la crise que traversaient la nature et la biodiversité, et la crise créée par la pollution et déchets qui, a-t-elle souligné, étaient le fait de l'humanité elle-même. Attirant l'attention sur le rapport du PNUE *Making Peace with Nature: A Scientific Blueprint to Tackle the Climate, Biodiversity and Pollution Emergencies* (Faire la paix avec la nature : un plan scientifique pour faire face aux urgences en matière de climat, de biodiversité et de pollution) récemment lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui présentait une analyse complète du péril immédiat auquel devait faire face la planète Terre et les fondements scientifiques de la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025, elle a dit que beaucoup avait été fait au cours des 50 années écoulées depuis la création du PNUE pour comprendre les causes des crises environnementales et y trouver des solutions. Les problèmes étaient largement connus et bon nombre de mesures efficaces avaient été prises pour y remédier, notamment par le biais des accords multilatéraux sur l'environnement. Néanmoins, la situation continuait de s'aggraver, exigeant un changement radical de réaction, à savoir une transformation radicale du comportement de l'ensemble de la société afin de créer les conditions environnementales nécessaires à l'épanouissement des générations actuelles et futures. En tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avait pour mission de mener ce changement vers une ère d'action. Remerciant les États membres de soutenir le PNUE en augmentant leurs contributions à son budget principal, elle a déclaré que l'adoption de la stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et du programme de travail pour l'exercice biennal 2022–2023 pendant la réunion en cours de la cinquième session permettrait au PNUE de travailler plus dur et plus rapidement et donc d'avoir un plus grand impact. Pour terminer, elle a exhorté les représentants à poursuivre leur combat pour l'environnement, en relevant le défi existentiel auquel l'humanité se trouvait confrontée.

8. Dans sa déclaration, Mme Ali a dit que la réunion en ligne n'avait pas seulement servi d'exemple dans tout le système des Nations Unies en montrant que les travaux des organes intergouvernementaux pouvaient se dérouler virtuellement, mais aussi en rendant la réunion accessible à un plus grand nombre de personnes dans le monde entier. Vu le caractère exceptionnel de la situation, elle a vivement engagé le Bureau et le secrétariat à préparer un plan de rechange solide pour la deuxième partie en ligne de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, prévue pour 2022, au cas où cela deviendrait nécessaire. Elle a appelé les États membres et le secrétariat à faire en sorte que les processus intergouvernementaux soient plus résilients afin que de réels progrès puissent être faits, indépendamment des circonstances.

9. Elle a appelé l'attention sur la réunion virtuelle de l'Assemblée des jeunes pour l'environnement, qui s'était déroulée sur cinq jours en février 2021 et qui avait rassemblé des jeunes de plus de 170 pays ainsi que des représentants de plusieurs organismes des Nations Unies, d'États membres et d'autres institutions, sur le thème du co-leadership des jeunes. Elle a souligné que, pour avoir un sens, l'engagement de la jeunesse devait reposer sur des droits et sur l'équité. Il fallait mettre à la disposition des jeunes des espaces réservés pour qu'ils puissent s'organiser eux-mêmes et s'engager au sein des Nations Unies. Durant la réunion de l'Assemblée des jeunes pour l'environnement, des plateformes de jeunes sur les produits chimiques et les déchets avaient été mises en place en coopération avec le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure ; par ailleurs, les travaux avaient commencé en vue de créer un groupe de travail sur la jeunesse dans le cadre du Forum

science-politique-entreprises des Nations Unies sur l'environnement. Il fallait cependant faire davantage pour garantir la participation des enfants et des jeunes, répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités et trouver de nouvelles formes ouvertes de travail et de coopération.

10. M. Hwang a félicité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Directrice exécutive du PNUE pour le lancement du rapport de synthèse *Making Peace with Nature* (Faire la paix avec la nature), qui montrait que la solution aux trois crises environnementales devait être collective. Le grand groupe des enfants et des jeunes estimait en outre que la solution devait être intergénérationnelle. Mettant en exergue un message clé du rapport, M. Hwang a fait observer que les modèles économiques et financiers sur lesquels on s'appuyait pour élaborer les politiques n'étaient plus adaptés et que les analyses conventionnelles du développement économique ne tenaient pas compte des pertes pour les générations futures qui résulteraient des changements climatiques, de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la pollution. Il a demandé que cette omission soit rectifiée et que les pertes pour les générations futures soient mentionnées dans les communications du PNUE. Un autre message clé était que des binômes science-politique avancés étaient indispensables pour atteindre les objectifs liés au climat. Pour terminer, il a appelé les États membres à créer un fonds d'affectation spéciale pour l'engagement des jeunes, qui serait administré conjointement avec le groupe des jeunes, et à adopter une résolution sur l'engagement des jeunes lors de la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement.

11. M. Bozkir, après avoir remercié le Gouvernement kényan d'avoir accueilli la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement et d'être le pays hôte du siège du PNUE, a appelé l'attention sur l'ironie tragique du lien entre la cinquième session réduite de l'Assemblée pour l'environnement et l'empêchement continu de l'humanité sur le monde naturel. Il convenait d'espérer que l'urgence créée par la pandémie de COVID-19 serait maîtrisée, tout en sachant que de nouvelles crises de ce type, qui pourraient être liées à des zoonoses hautement contagieuses, étaient tout à fait possibles dans les années à venir. Les avertissements d'une menace de crises environnementales abondaient et, au niveau actuel d'utilisation et d'exploitation, l'humanité aurait besoin de 1,6 Terre pour maintenir le niveau de vie actuel. Les taux d'extinction étaient d'environ 100 à 1 000 fois supérieurs au taux de référence et étaient en augmentation ; la température moyenne avait augmenté de 1,18 °C, les années 2016 et 2020 ayant été les années les plus chaudes jamais enregistrées ; et la dégradation des sols touchait désormais 24 % de la superficie terrestre mondiale. La reprise après la pandémie ayant débloqué des ressources sans précédent et la volonté publique et politique n'ayant jamais été aussi fortes, le moment était venu d'opérer un véritable changement transformationnel en confrontant la menace existentielle posée par les nombreuses demandes pressantes pesant sur une planète dont la capacité ne pourrait répondre aux besoins de ses habitants. À cet égard, l'Assemblée générale soutiendrait chacune des trois prochaines manifestations environnementales organisées au niveau des Conférences des Parties et concernant la biodiversité, la dégradation des terres et la sécheresse, et le climat, notamment en mobilisant un soutien politique par le biais d'une série de réunions de haut niveau. Soulignant qu'il était urgent d'agir et qu'il importait de dégager un consensus mondial sur les questions environnementales, il a appelé les États membres, en s'alignant sur les objectifs de développement durable, à faire de la tragédie créée par la pandémie une opportunité de bâtir un monde plus résilient, plus équitable et plus durable.

12. Dans son discours liminaire, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a noté que l'Assemblée pour l'environnement se réunissait en un temps de crise et de fragilité mondiales, alors que la pandémie de COVID-19 continuait de causer des perturbations dans le monde entier, poussant des millions de personnes dans la pauvreté, les femmes portant le plus lourd fardeau. Les inégalités entre personnes et pays continuaient de se creuser face à une triple urgence environnementale : le dérèglement climatique, le déclin effroyable de la biodiversité et une épidémie de pollution qui écourtait la vie de quelque 9 millions de personnes chaque année. Soulignant l'importance d'une planète saine pour le développement durable et de solutions fondées sur la nature pour améliorer le bien-être et la prospérité de l'humanité et notant que 2021 était une année critique pour réinitialiser la relation de l'homme avec la nature, il a déclaré que les importantes réunions intergouvernementales qui se tiendraient au cours des prochains mois présenteraient toutes des occasions de rehausser les ambitions et l'action. Attirant l'attention sur les traités relatifs à la couche d'ozone comme exemples du potentiel d'une action multilatérale concertée, il a énuméré les engagements essentiels requis dans les mois à venir pour transformer la relation de l'homme avec la nature. Ces engagements devaient tendre à un accord sur des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses et des objectifs pour 2030 compatibles avec la neutralité carbone d'ici 2050 ; la transparence des pays sur la manière dont ils entendaient inverser la perte d'espèces et d'écosystèmes, avec des objectifs concrets et des moyens de mise en œuvre ; un cadre solide pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020 ; et des efforts intenses pour prévenir la dégradation des océans en mettant fin aux pratiques de pêche non durables, en étendant

les aires marines protégées et en réduisant drastiquement la pollution marine, y compris par les plastiques. Ces engagements devaient être étayés par des plans clairs et crédibles. Pour conclure, il s'est engagé à faciliter la participation de tous les pays aux négociations en ligne, ajoutant qu'il avait demandé aux fonctionnaires des Nations Unies dans le monde entier de mettre à disposition des bureaux et des lieux de réunion à cette fin. Souhaitant aux représentants une réunion productive, il a souligné que la viabilité de l'humanité dépendait largement des efforts de l'Assemblée pour l'environnement. Avec de l'ambition, de la détermination et un engagement envers les générations futures, une planète saine pouvait être offerte à l'ensemble de l'humanité non seulement pour survivre mais aussi pour prospérer.

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

13. L'Assemblée pour l'environnement a adopté l'ordre du jour ci-après pour la session, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/EA.5/1/Rev.1 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Rapport du Comité des représentants permanents.
5. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement.
6. Programme de travail et budget et autres questions administratives et budgétaires.
7. Participation des parties prenantes.
8. Contributions aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Commémoration de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972.
10. Segment de haut niveau.
11. Ordre du jour provisoire et date de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.
12. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session.
13. Élection des membres du Bureau.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport de la session.
16. Clôture de la session.

B. Organisation des travaux

14. L'Assemblée pour l'environnement est convenue que, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, elle entreprendrait, lors de la réunion en ligne de sa cinquième session, l'examen initial des points 1, 2, 3, 4, 6, 8, 12 et 15 de l'ordre du jour. Elle examinerait les autres points de l'ordre du jour lors de la reprise en présentiel de sa cinquième session, prévue pour février 2022.

15. L'Assemblée est en outre convenue que deux sessions identiques d'un dialogue de haut niveau se tiendraient respectivement dans l'après-midi du lundi 22 février et dans la matinée du mardi 23 février, sur le thème intitulé « Contribution de la dimension environnementale du développement durable à la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie », afin de faciliter la participation de représentants situés dans différents fuseaux horaires. Un résumé du dialogue de haut niveau figure à l'annexe III du présent compte rendu des travaux de la session.

C. Participation

16. Les États membres ci-après étaient représentés à la réunion en ligne de la cinquième session : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.
17. L'État non membre ci-après était représenté : Îles Cook.
18. Le Saint-Siège et l'État de Palestine étaient représentés en qualité d'observateurs.
19. Les organes des Nations Unies, services du secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Convention de Minamata sur le mercure, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention sur la diversité biologique, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, École des cadres du système des Nations Unies, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'océan, Fonds commun pour les produits de base, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds pour l'environnement mondial, Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Office des Nations Unies à Vienne, Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, secrétariat de la Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, Université des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies.
20. Les institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées ci-après étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale pour les migrations, Union internationale des télécommunications.
21. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Commission européenne, Communauté de développement de l'Afrique australe, Ligue des États arabes, Organisation internationale de droit du développement, Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture, Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Système mondial d'information sur la biodiversité, Union européenne, Union internationale pour la conservation de la nature, Union pour la Méditerranée.
22. En outre, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile étaient représentées par des observateurs.

D. Déclarations générales

23. Après l'ouverture de la réunion en ligne de la cinquième session, les représentants des groupes régionaux des États membres et des représentants d'États membres ont fait des déclarations générales sur les points de l'ordre du jour.

1. Déclarations générales des groupes régionaux

a) États d'Afrique

24. La représentante de l'Afrique du Sud, présentée par le représentant de l'Érythrée, a fait une déclaration au nom des États d'Afrique. Elle a rendu compte des travaux de la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), qui avait pour thème « Renforcer l'action environnementale pour une relance efficace de l'Afrique post-COVID », au cours de laquelle les ministres avaient discuté de la participation de l'Afrique à la session en cours de l'Assemblée pour l'environnement. À cette session, les ministres avaient réaffirmé leur engagement à conserver, protéger et améliorer la résilience de l'environnement et des ressources naturelles de l'Afrique dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ils avaient également examiné, et depuis adopté, le Programme de relance vert pour l'Afrique, afin de faire face durablement aux impacts socioéconomiques et environnementaux dévastateurs de la pandémie, à tirer parti des opportunités qui s'offraient à l'Afrique et à mobiliser des ressources financières et techniques pour intensifier et améliorer la concrétisation des initiatives concernant l'économie verte et les changements climatiques.

25. L'intervenante s'est félicitée du projet de stratégie à moyen terme et de programme de travail et de budget, tout en soulignant la nécessité d'une mise en œuvre régionale plus coordonnée et plus cohérente du programme de travail, notamment en renforçant le siège du PNUE à Nairobi. Elle a soutenu la décision de limiter la cinquième session à l'examen des questions administratives et de procédure, soulignant que les négociations en ligne sur les questions de fond devaient être évitées, vu les difficultés que posaient les réunions virtuelles pour certains pays. Elle a souligné qu'il importait de célébrer le cinquantième anniversaire du PNUE et promis la coopération des États d'Afrique à ses préparatifs. Enfin, elle a déclaré que les États africains attendaient avec intérêt un éventuel message ou une déclaration consensuelle intégrant les messages clés issus de la cinquième session et mis en exergue par les ministres.

b) États de la région Asie-Pacifique

26. S'exprimant au nom des États de la région Asie-Pacifique, le représentant d'Oman a rendu compte du résultat des travaux des récentes réunions régionales. À la troisième session du Forum des ministres et autorités de l'environnement de la région Asie-Pacifique, tenue en 2019, les États membres avaient souligné qu'il était urgent de mettre en œuvre des solutions intégrées et novatrices propres à transformer la région Asie-Pacifique pour en faire une région économe en ressources et respectueuse de l'environnement grâce à l'adoption de modes de production et de consommation durables. Plus récemment, les ministres de l'environnement de l'Asie occidentale s'étaient réunis, en août 2020, et avaient convenu que la pandémie appelait des politiques et stratégies de soutien à un développement socioéconomique plus innovant, plus inclusif et plus écologique, selon le concept « reconstruire en mieux ». La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence le rôle irremplaçable de la coopération internationale et du multilatéralisme pour reconstruire en mieux, comme en attestait le partage par les gouvernements du monde entier de la Vision Osaka Blue Ocean visant à réduire à zéro la pollution supplémentaire due aux déchets plastiques marins d'ici 2050.

27. Des écosystèmes sains et diversifiés constituaient une défense naturelle contre les changements climatiques et jouaient le rôle de puits de carbone. Dans la région Asie-Pacifique, le Bhoutan, les îles Fidji, les Îles Marshall, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour visaient la neutralité carbone d'ici 2050, et la Chine d'ici 2060. Sous la présidence saoudienne du Groupe des 20, trois initiatives avaient été lancées pour accélérer la conservation des récifs coralliens, la restauration des terres et la circularité économique du carbone. Les tempêtes de sable et de poussière étaient également préoccupantes et les pays de la région réclamaient l'application de la résolution 70/195 de l'Assemblée générale sur la lutte contre ces phénomènes et demandaient au PNUE de prendre rapidement des mesures coordonnées pour y faire face. Il fallait espérer que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes inciterait à la collaboration et mobiliserait un soutien en faveur des initiatives de restauration et qu'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux, réaliste et équilibré serait adopté. La quatrième session du Forum des ministres et autorités de l'environnement de la région Asie-Pacifique et la première réunion du Forum de l'Asie occidentale pour l'environnement, toutes deux prévues pour la fin de l'année 2021, fourniraient l'occasion d'envisager les possibilités d'action accélérée et les voies

de transformation et de formuler la contribution régionale à la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement.

c) États d'Amérique latine et des Caraïbes

28. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a dit que la pandémie de COVID-19 avait mis au défi l'ensemble du système multilatéral des Nations Unies, mais que le PNUE avait été à la hauteur de la situation, poursuivant son travail et atteignant ses objectifs. En participant à la réunion en ligne de la cinquième session, les États membres réaffirmaient leur attachement au multilatéralisme et au développement durable et confirmaient le rôle du PNUE en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement, en sachant cependant que la tenue de réunions virtuelles créait de nouveaux déséquilibres. Dans ces circonstances, il était particulièrement important de respecter les objectifs, les buts et les principes énoncés dans les textes convenus des accords multilatéraux sur l'environnement.

29. Rendant compte de la vingt-deuxième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue début février 2021, il a appelé l'attention sur le document final de la réunion, la Déclaration de Bridgetown, dans laquelle les ministres soulignaient l'importance du multilatéralisme et du renforcement de la coopération internationale pour définir des stratégies de rétablissement post-pandémie centrées sur les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable, tout en réitérant les principes de la Déclaration de Rio, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées. Pour terminer, il a déclaré que les pays de la région estimaient qu'il était important de renforcer la présence du PNUE à Nairobi et de faire avancer le processus d'examen et qu'ils espéraient que la période intersessions précédant la reprise en présentiel de la cinquième session serait mise à profit avec la participation transparente, inclusive et démocratique des États membres, afin de préparer l'examen des questions de fond.

d) Le Groupe des 77 et la Chine

30. La représentante du Malawi, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a fait observer que la réunion en ligne de la cinquième session se déroulait alors que le monde s'efforçait de surmonter une pandémie qui avait annulé une bonne partie des acquis du développement des dernières décennies. La Déclaration ministérielle adoptée en novembre 2020 par le Groupe des 77 et la Chine affirmait que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, restait le plus grand défi mondial et une condition préalable au développement durable. L'harmonie avec la nature était indispensable pour atteindre cet objectif ainsi que tous les autres objectifs de développement durable. La cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement était l'occasion de réfléchir à la manière de « reconstruire en mieux » et d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les difficultés posées par les réunions en ligne en termes de participation, inclusion, transparence, efficacité et multilinguisme étaient cependant préoccupantes et les outils numériques devaient compléter les réunions en présentiel et non s'y substituer. Elle a réaffirmé l'importance de la coopération internationale et des institutions multilatérales, y compris du principe de responsabilités communes mais différenciées, pour faire face aux défis environnementaux et reconstruire en mieux dans le monde d'après la pandémie. Le Groupe des 77 et la Chine étaient résolus à renforcer l'action en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable et il appuyait les trois projets de décision proposés pour adoption à la réunion en ligne de la cinquième session ainsi que l'élaboration d'un message final consensuel pour la session.

e) L'Union européenne et ses États membres

31. Le représentant du Portugal, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a fait une déclaration à laquelle la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine se sont associés. Il a souligné l'urgence d'une action décisive pour relever les défis pressants auxquels devait faire face l'humanité, dont la force et la résilience avaient été mises à l'épreuve par la pandémie de COVID-19, laquelle avait également été l'occasion de revenir sur le rôle fondamental de la nature et de l'environnement. Le thème de la session était opportun, car la nature et les défis environnementaux et socio-économiques pressants ne pouvaient plus attendre, l'échéance de 2030 n'étant plus très loin. Il s'est félicité des décisions proposées pour adoption lors de la réunion en ligne de la cinquième session, en particulier sur la stratégie à moyen terme et le programme de travail et budget, et il a loué le Président de l'Assemblée pour l'environnement de ses efforts pour préserver un niveau d'ambition qui réponde au besoin urgent de relever les défis mondiaux pour l'environnement et la santé humaine tels que les déchets, les produits chimiques, les détritiques marins et les plastiques. Les réunions prochaines des Parties aux trois conventions de Rio seraient l'occasion d'accélérer l'action engagée ; toutefois, un accord mondial sur les plastiques n'en était pas moins nécessaire et il fallait espérer que les négociations pourraient commencer lors de la reprise en

présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. La détermination et l'engagement de l'Union européenne s'étaient traduits par le Pacte vert pour l'Europe et le lancement de stratégies en faveur de l'économie circulaire, la neutralité climatique, la biodiversité, les systèmes alimentaires et les produits chimiques. Cela étant, tout le monde devait se joindre à la transition mondiale vers une économie circulaire sans incidences sur le climat et utilisant efficacement les ressources, dans le cadre d'un engagement continu pour une coopération internationale améliorée et une gouvernance mondiale de l'environnement renforcée. L'Union européenne et ses États membres attendaient avec intérêt de collaborer pendant la période intersessions précédant la reprise en présentiel de la cinquième session, ainsi qu'à une commémoration réussie en 2022 des réalisations du PNUE au cours des 50 années écoulées.

f) **Les États arabes**

32. Le représentant d'Oman a commencé sa déclaration au nom des États arabes en soulignant l'attachement de son pays à l'action multilatérale, la pandémie ayant mis en évidence le besoin d'un soutien mutuel entre pays sur d'importants sujets susceptibles d'avoir des répercussions immédiates sur l'humanité et les générations futures, dont l'environnement faisait partie. Le fait qu'il ait fallu tenir une réunion en ligne limitée aux questions de procédure telles que la stratégie à moyen terme à cause de la pandémie soulignait la nécessité d'activer les accords sur l'environnement et les dispositions visant leur mise en œuvre, notamment en termes de financement et de moyens techniques. Il était également nécessaire d'insister sur la centralité du principe de responsabilités communes mais différenciées et de prendre en compte les différences de capacités et de circonstances nationales, tout en respectant le droit des États à réaliser un développement durable et à lutter contre la pauvreté. La stratégie à moyen terme du PNUE proposée pour la période 2022–2025 répondait aux besoins particuliers des pays en développement et des pays exposés ou en proie à des catastrophes et des conflits.

33. La tenue de réunions en ligne, si elle était utile, ne devait pas se substituer à la tenue de réunions en présentiel car elle représentait un défi de taille sur le plan technique ; par ailleurs, elle avait mis en évidence une fracture numérique qui pourrait entraver la réalisation de l'objectif de transformation numérique de la stratégie à moyen terme. Enfin, l'intervenant a exprimé son soutien à la célébration du cinquantième anniversaire du PNUE à Nairobi, mettant l'accent sur le rôle de pionnier du Programme et sa centralité dans le traitement des questions d'environnement. Dans le contexte de la réforme des Nations Unies, il était crucial d'allouer au PNUE les ressources dont il avait besoin pour mener à bien les tâches qui lui avaient été confiées et apporter aux États membres le soutien dont ils avaient besoin dans le cadre de la coopération régionale et bilatérale.

2. **Déclarations générales des représentants**

34. Après les déclarations des groupes régionaux, un certain nombre de représentants ont pris la parole. Plusieurs ont mentionné les obstacles que la pandémie de COVID-19 avait opposés aux initiatives visant à enrayer la dégradation de l'environnement et réaliser le développement durable, en particulier en raison de ses conséquences économiques. Ils ont néanmoins affirmé qu'il fallait aller de l'avant en poursuivant ces initiatives face à la dégradation continue de l'environnement. Plusieurs représentants ont décrit les mesures prises à cette fin par leurs gouvernements aux niveaux national, régional et international.

35. Deux représentants ont signalé que le développement durable ou la protection des ressources naturelles et de l'environnement avaient été inscrits dans la constitution de leurs pays, dont l'un avait utilisé les objectifs de développement durable comme cadre de sa stratégie de développement durable. Plusieurs représentants ont décrit les efforts entrepris pour assurer la préservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, comme par exemple la promulgation d'une législation nationale à cet effet et une contribution à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au titre de la Convention sur la diversité biologique.

36. Plusieurs représentants ont déclaré que leur pays avait fait de grands progrès dans la lutte contre le changement climatique en lançant des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en améliorant l'efficacité dans les secteurs du transport et de l'énergie ou en parvenant à une économie neutre sur le plan climatique. Une représentante a annoncé que son pays avait créé un centre national de surveillance du carbone dans le cadre des efforts de séquestration du carbone.

37. D'autres efforts nationaux ont été décrits par les représentants, notamment l'élaboration de stratégies concernant les polluants organiques persistants, le mercure et les déchets dangereux, y compris l'interdiction des sacs en plastique, et l'avènement d'une économie verte axée sur la gestion des déchets, le tourisme et l'utilisation optimale des ressources énergétiques.

38. On a fait observer que la pandémie avait mis en lumière la relation entre l'homme et l'environnement et les défaillances des modes actuels de production et de consommation, et qu'elle avait aussi fourni l'occasion de changer les modèles de développement actuels. Un long chemin avait été parcouru par le PNUE ou par son intermédiaire au cours des cinquante dernières années, mais il restait encore beaucoup à faire. Se tournant vers l'avenir, deux représentants ont souligné la nécessité de se fixer des objectifs ambitieux pour stimuler l'action. L'un a également préconisé la mise au point d'outils de gouvernance assortis de cibles, le lancement de négociations en vue d'un instrument mondial sur les plastiques, la création d'un groupe d'experts scientifiques sur les déchets de produits chimiques et l'élaboration d'orientations pour mettre fin aux dommages causés par l'exploitation des matières premières.

39. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'une action concertée, à différents niveaux et dans tous les secteurs, et entre pays développés et pays en développement, pour relever les défis environnementaux auxquels l'humanité était confrontée. Plusieurs autres représentants ont appelé à un soutien financier, technique et de renforcement des capacités plus important pour les pays en développement, tant pour mettre en œuvre les programmes relatifs à l'environnement que pour permettre à ces pays de construire des économies plus résilientes et inclusives dans l'ère post-COVID.

40. Conscient du rôle critique du PNUE en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement durant la pandémie, un représentant a engagé le Programme à continuer d'améliorer sa plateforme pour la tenue de réunions en ligne et à envisager des réunions en ligne et hybrides pour faire avancer les travaux avant la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée prévue pour 2022.

III. Vérification des pouvoirs des représentants (point 3 de l'ordre du jour)

41. À la première séance plénière de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Ado Lõhmus (Estonie), a annoncé que le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentants des États membres soumis conformément aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement. Au 22 février 2021, 151 États membres au total avaient soumis à la Directrice exécutive du PNUE des pouvoirs en bonne et due forme délivrés par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères. Au total, 42 États membres n'avaient communiqué aucune information au sujet de la nomination de leur représentant à la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Le Bureau a recommandé que l'Assemblée accepte les pouvoirs de ces États membres.

42. L'Assemblée pour l'environnement a pris note du rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants.

IV. Rapport du Comité des représentants permanents (point 4 de l'ordre du jour)

43. M. Fernando Coimbra, Représentant permanent du Brésil et Président du Comité des représentants permanents, a présenté le rapport du Comité, y compris les résultats de la cinquième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents, qui s'était tenue du 15 au 17 février 2021 (UNEP/EA.5/INF/2).

44. Depuis la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Comité avait tenu huit réunions ordinaires traitant d'un large éventail de sujets, tels que le suivi des résultats de la quatrième session, le processus prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/333, la préparation d'un plan d'action pour donner suite au paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », les préparatifs de la commémoration du cinquantième anniversaire de la création du PNUE, et la présentation des rapports phares du PNUE.

45. Le Comité s'était également réuni une ou deux fois par mois, sous la forme de son sous-comité, et avait tenu deux fois la réunion annuelle de son sous-comité, en octobre 2019 et en octobre 2020, pour entreprendre, revoir et superviser la mise en œuvre du programme de travail du PNUE pour l'exercice biennal 2020–2021 et engager des consultations en vue de l'élaboration d'une nouvelle

stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et d'un programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022–2023. Le sous-comité s'était également penché sur l'examen de ses structures internes et de ses méthodes de travail.

46. À sa cinquième réunion, le Comité à composition non limitée des représentants permanents avait pris acte des rapports officiels de la Directrice exécutive du PNUE à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session et avait convenu de recommander l'adoption par l'Assemblée pour l'environnement de trois projets de décisions concernant : la gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions préaffectées ; la stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022–2023 ; et l'ajournement et la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

47. Après un bref exposé du Président de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, le Comité à composition non limitée des représentants permanents avait également pris note avec satisfaction de son intention de présenter une proposition en vue d'un message consensuel qui serait approuvé par l'Assemblée à la réunion en ligne de sa cinquième session, étant entendu que ce message ne constituerait pas un texte final négocié de la cinquième session et qu'il ne créerait pas un précédent pour les futures sessions.

48. Le Comité avait tenu toutes ses réunions en ligne depuis le début de la pandémie de COVID-19 et aucune n'avait été reportée ou retardée. La tenue des réunions en ligne n'avait toutefois pas été sans difficultés, qu'il s'agisse des problèmes liés à la fracture numérique ou de ceux liés à la nécessité d'assurer le multilinguisme. C'était la raison pour laquelle les Bureaux de l'Assemblée pour l'environnement et du Comité des représentants permanents avaient décidé que la réunion en ligne de la cinquième session devait se concentrer uniquement sur les décisions urgentes et administratives et convenu de reporter l'élaboration des textes de fond négociés jusqu'à ce que les réunions en présentiel puissent reprendre.

49. De plus amples informations sur la cinquième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents étaient fournies dans le projet de résumé du Président (UNEP/OECPR/5/3).

50. Pour conclure, il a remercié les autres membres du Comité pour leurs travaux, le secrétariat pour son soutien et l'ancienne Présidente du Comité des représentants permanents, Mme Francisca Ashietey-Odunton, Représentante permanente du Ghana auprès du PNUE, pour la diligence avec laquelle elle avait dirigé le Comité jusqu'en juin 2019.

51. L'Assemblée pour l'environnement a pris acte du rapport du Comité des représentants permanents.

V. Commémoration de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 (point 9 de l'ordre du jour)

52. Les participants ont visionné une courte vidéo présentant les réalisations du PNUE au cours de ses 50 années d'existence, après quoi des déclarations ont été faites par M. Stephen Stec, chef de l'équipe spéciale des grands groupes et des parties prenantes, sur le PNUE à 50 ans (UNEP@50) ; la Directrice exécutive ; le Président de l'Assemblée pour l'environnement ; et M. Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya.

53. S'exprimant au nom du grand groupe de la science et de la technologie, M. Stec a indiqué que le cinquantième anniversaire de la création du PNUE était l'occasion à la fois de célébrer ses succès au cours du demi-siècle écoulé et de se tourner vers son avenir. Il avait toujours été entendu que les travaux du PNUE ne pouvaient se passer de la participation des grands groupes et des parties prenantes à l'établissement de son ordre du jour et à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses politiques. Ceci avait été mis en évidence dès 1972, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, première réunion au cours de laquelle les organisations de la société civile avaient été autorisées à s'adresser directement aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, puis confirmé en 1987 dans un rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « Notre avenir à tous », qui avait introduit le concept de développement durable et affirmé que le soutien et la participation d'un public informé, des organisations non gouvernementales, de la communauté scientifique et de l'industrie étaient indispensables.

54. Tout en participant auprès du PNUE aux préparatifs de la célébration de son cinquantième anniversaire, les grands groupes et les parties prenantes avaient également marqué cet événement de leur côté, en commençant par une rapide enquête auprès des États membres. Cette enquête avait révélé une profonde appréciation pour les réalisations du PNUE ainsi que de fortes attentes quant au rôle futur du Programme, y compris un mandat renforcé et une voix dans la coordination des programmes environnementaux d'autres entités des Nations Unies, par souci d'efficacité. Ce processus se poursuivrait en 2021 avec l'organisation de quatre consultations mondiales et le lancement d'une enquête plus approfondie aboutissant à la publication d'un rapport intitulé « le PNUE que nous voulons », qui serait présenté à la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Les grands groupes et les parties prenantes invitaient tout le monde à se joindre à eux pour façonner le PNUE qu'ils souhaitaient et déterminer le futur rôle du Programme dans l'inclusion et la justice environnementale, et pour donner un but à la jeunesse mondiale agitée et impatiente.

55. Souhaitant la bienvenue à M. Kenyatta, la Directrice exécutive a déclaré qu'il était opportun que le Gouvernement kényan et le PNUE s'associent pour célébrer le cinquantième anniversaire du Programme, vu les liens profonds et uniques qui unissaient le PNUE et le Kenya et leur histoire commune d'action sur les questions environnementales, telles que la décarbonation, la pollution par les plastiques, l'érosion de la biodiversité et la gouvernance. Le PNUE avait été à l'origine de progrès considérables depuis sa création en 1972, en élargissant l'état de droit en matière d'environnement aux pays, en faisant systématiquement des connaissances scientifiques un outil essentiel dans l'élaboration des politiques, en jouant un rôle crucial dans la gouvernance de l'environnement et en aidant à propulser le débat sur l'environnement dans les salles de classe, les médias, les foyers, les isolements et les secteurs économique et financier. Rien de tout cela n'aurait été possible sans les femmes et les hommes qui avaient façonné le PNUE ou sans les nombreux visionnaires qui avaient donné vie au Programme. L'année à venir serait l'occasion d'apprendre de ces visionnaires et de réfléchir aux leçons du passé afin de tracer la voie à suivre pour renforcer le PNUE. Les pistes de réflexion étaient nombreuses, comme par exemple comment : faire du PNUE « l'autorité » et non pas seulement « une autorité » en matière d'environnement ; tisser des liens profonds entre les accords multilatéraux sur l'environnement dont les secrétariats étaient hébergés par le PNUE ; redonner vie au multilatéralisme ; créer un espace où les jeunes pourraient faire entendre leur voix ; recourir aux technologies numériques pour livrer plus rapidement et en temps réel des solutions aux crises environnementales ; approfondir l'engagement en faveur de l'environnement dans chaque mesure prise par le système des Nations Unies ; et continuer de surveiller l'environnement pour y déceler les changements à venir. La stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025, qui tirait la sonnette d'alarme sur les trois crises planétaires en cours, à savoir les changements climatiques, la perte de biodiversité, et la pollution et les déchets, constituait une première étape vers le renforcement du PNUE, pour qu'il puisse être apte à remplir sa tâche. En dernière analyse, la force et le mandat du PNUE reposaient sur le fait que le Programme était la seule institution au monde capable d'offrir « une vue à 30 000 pieds d'altitude du puzzle à 3 000 pièces », comme avait pu le dire Mme Maria Ivanova dans son ouvrage *The Untold Story of the World's Leading Environmental Institution: UNEP at Fifty* (L'histoire méconnue de la principale institution mondiale en matière d'environnement : le PNUE à cinquante ans).

56. Se faisant l'écho des deux précédents intervenants, le Président de l'Assemblée pour l'environnement a réitéré que le PNUE avait marqué l'histoire d'importants jalons au cours de ses 50 années d'existence et que le moment était venu de faire une pause afin de mesurer le chemin parcouru, pour mieux se ressourcer et trouver de l'inspiration pour aller de l'avant en faisant des choix stratégiques éclairés. Grâce à la somme considérable des connaissances accumulées au cours des 50 dernières années sur les liens d'interdépendance entre les différents aspects de l'environnement, il était temps de s'interroger sur la manière dont le PNUE pouvait aider les États membres à accroître leur impact et sur la manière dont les institutions et les acteurs prêts à intervenir pouvaient être mieux impliqués pour faire la paix avec la nature. La célébration du PNUE à 50 ans (UNEP@50) y contribuerait dans le meilleur des cas, marquant le début d'un processus de transformation qui ferait du PNUE le catalyseur nécessaire à l'avènement d'un monde résilient et durable pour tous.

57. Dans son discours, M. Kenyatta s'est dit honoré de lancer les célébrations du cinquantième anniversaire du PNUE, créé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain en 1972. Faisant observer que cet anniversaire était une occasion d'honorer les dirigeants qui, les premiers, avaient compris que toute action menée par l'humanité altérerait la Terre dont hériteraient les générations futures, il a fait observer que la Conférence avait marqué un tournant dans la manière dont la communauté internationale percevait le développement durable. Le cinquantième anniversaire de cette conférence et de la création du PNUE venait à un moment où le monde s'efforçait de trouver les moyens de faire face à des niveaux record de dégradation de l'environnement, d'insécurité

alimentaire, de pauvreté et de chômage. Ce moment devait aussi être celui de l'introspection et du redressement, une occasion pour les États de prendre des mesures correctives porteuses de transformation, de prendre les bonnes décisions financières et sociales et de changer de cap au besoin. Le rôle que jouait le PNUE en offrant un leadership mondial dans la gouvernance internationale de l'environnement était fondamental et les progrès réalisés dans la protection de l'environnement témoignaient de son action.

58. Le Kenya était fier d'accueillir les sièges du PNUE et d'ONU-Habitat à l'Office des Nations Unies à Nairobi, seul lieu d'affectation abritant les sièges d'organismes des Nations Unies dans le Sud. Il a remercié tous les États Membres de l'ONU, le Président de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement et la Directrice exécutive du PNUE et son personnel pour leur dévouement et leur détermination à garantir le succès continu du Programme. Assurant le PNUE et la famille des Nations Unies à Nairobi du soutien sans faille de son pays, il s'est engagé à continuer d'améliorer les infrastructures locales et les services généraux à cette fin. Pour conclure, il a appelé tous les peuples et toutes les nations du monde à renforcer leur engagement et leur action en faveur de la protection de l'environnement.

59. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants se sont réjouis de la décision de célébrer le cinquantième anniversaire de la création du PNUE à Nairobi en mars 2022 en même temps que la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Il était important de célébrer les réalisations du PNUE, car il avait joué un rôle essentiel dans la mise en place du système actuel de gouvernance internationale de l'environnement, et de montrer que ce rôle était plus pertinent que jamais.

60. Deux représentants, s'exprimant chacun au nom d'un groupe de pays, ont formé le vœu que les activités liées à la commémoration augmenteraient la visibilité du PNUE et feraient prendre conscience de sa valeur ajoutée et de son rôle fondamental dans la conduite de l'ordre du jour international en matière d'environnement et dans la gouvernance durable de ce dernier. Ces deux représentants ont souligné que cette commémoration devait être l'occasion d'aborder les questions de fond. Un représentant a évoqué le processus en cours visant à renforcer le rôle du PNUE en tant que principale autorité mondiale en matière d'environnement conformément au paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ». Une représentante a déclaré que la commémoration de la création du PNUE et la reprise en présentiel de sa cinquième session offraient une excellente occasion de communiquer le contenu de la feuille de route pour l'application des dispositions pertinentes de la résolution 73/333 de l'Assemblée générale sous la forme d'une déclaration ministérielle de haut niveau.

61. Plusieurs représentants ont exprimé individuellement leurs points de vue sur le futur rôle du PNUE, d'où il ressortait que le PNUE devait intensifier ses efforts pour renforcer l'action de ses bureaux extérieurs afin de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte ; aider les pays à définir des plans et politiques nationaux conformes à leurs priorités nationales ; faire davantage pour protéger les droits des défenseurs de l'environnement, des peuples autochtones et des femmes ; tenir les pollueurs pour responsables de la dégradation de l'environnement ; et élaborer de nouvelles stratégies en lien avec les aires protégées.

62. Le représentant de la Suède, pays hôte de la réunion de haut niveau prévue en juin 2022 pour marquer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, a annoncé que le Gouvernement suédois collaborerait avec le Gouvernement kényan, qui accueillerait les manifestations visant à célébrer le cinquantième anniversaire de la création du PNUE afin que les deux événements se complètent et se renforcent mutuellement.

63. La représentante de l'Allemagne, s'exprimant également au nom de l'Équateur et du Ghana, a indiqué que les trois pays avaient décidé d'unir leurs forces pour que la pollution des mers par les déchets et les plastiques reste une priorité politique élevée en perspective de la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Ils avaient prévu d'accueillir une conférence ministérielle internationale vers la fin du troisième trimestre de l'année 2021 pour envisager les prochaines étapes vers l'élaboration d'un nouvel accord international sur la pollution marine par les déchets et les plastiques. La représentante d'un grand groupe a exhorté le PNUE à aider à faire de cet accord une réalité.

VI. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session (point 12 de l'ordre du jour)

64. À la première séance plénière de la réunion en ligne de sa cinquième session, l'Assemblée pour l'environnement a adopté par consensus les décisions suivantes, qui figurent à l'annexe I du présent compte rendu des travaux de la session :

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
5/1	Gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions préaffectées
5/2	Stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022–2023
5/3	Ajournement et reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

65. L'Assemblée pour l'environnement était saisie d'un document de séance contenant un projet de message issu de la réunion en ligne de la cinquième session, élaboré par le Président. Présentant le projet de message, le Président a souligné qu'il ne constituait pas un texte négocié issu de la réunion en ligne ni un précédent pour la reprise en présentiel de la cinquième session ou pour toute autre session ultérieure.

66. L'Assemblée a adopté le message issu de la réunion en ligne de la cinquième session, qui figure à l'annexe II du présent compte rendu des travaux de la session et qui est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

67. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants, dont un certain nombre s'exprimaient au nom de groupes de pays, ont remercié le Président pour son leadership, compte tenu en particulier des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie. Néanmoins, certains représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont dit que le format de la réunion n'avait guère été propice à une prise de décisions transparente et inclusive et qu'il faudrait que tous les participants soient impliqués dans les textes issus de la reprise en présentiel de la cinquième session, afin que leurs vues soient reflétées de manière équitable.

68. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont réitéré l'urgence d'une action. Les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des terres et la pollution continuaient sans répit alors que la date limite pour la réalisation des objectifs de développement durable s'approchait rapidement. Un certain nombre de représentantes, dont l'une s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont souligné que le plan de riposte devait être ambitieux. Un représentant a proposé de circonscrire des domaines d'intervention qui comprendraient l'adaptation aux changements climatiques ; la création de couloirs écologiques pour minimiser l'impact négatif de la fragmentation des plans de développement des infrastructures ; et la mise en place d'une économie circulaire dans le secteur du bâtiment.

69. Plusieurs représentants, dont un certain nombre s'exprimaient au nom de groupes de pays, se sont félicités de l'adoption de la décision sur la stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022–2023, qui guideraient les travaux du PNUE dans les années à venir et qui démontraient la détermination et la capacité du Programme à poursuivre ses travaux malgré la pandémie. Un certain nombre de représentants ont insisté sur l'importance d'un financement prévisible, suffisant et ponctuel, en plus du renforcement des capacités et d'autres formes d'appui à la mise en œuvre. Un représentant a formé le vœu que les futurs efforts soient facilités par une représentation géographique plus large et un meilleur équilibre entre les sexes au sein des effectifs du PNUE.

70. Un grand nombre de représentants ont mis l'accent sur l'importance de la coopération et d'un renforcement de la collaboration multilatérale et souligné leur disposition à travailler avec d'autres États membres, les groupes régionaux, le bureau et le secrétariat en perspective de la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Un représentant a souligné que les gouvernements devaient travailler avec le secteur privé, la société civile, les peuples autochtones et les milieux universitaires, tandis qu'un autre a préconisé que la coopération repose sur les principes de transparence, de responsabilisation, et de responsabilités communes mais différenciées.

71. Plusieurs représentants ont décrit les efforts entrepris par des pays ou groupes de pays pour surmonter les crises environnementales en cours, notamment en menant une série d'initiatives politiques tendant à la neutralité climatique d'ici à 2050 ; la promulgation de législations nationales pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ; l'élaboration de plans nationaux d'adaptation

aux changements climatiques ; la recherche-développement sur les technologies d'adaptation aux changements climatiques ; et la mise en place d'une alliance mondiale sur l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.

VII. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)

72. Au cours de la séance de clôture, une déclaration a été prononcée par M. Munir Akram, Président du Conseil économique et social, qui a été suivie par des présentations sur les diverses manifestations organisées dans le cadre de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement.

73. Après les remarques de M. Akram, le Président de la cinquième session a noté que de nombreux organisations internationales et organes de traités avaient envoyé des messages vidéo spéciaux à l'Assemblée pour l'environnement à l'occasion de sa cinquième session, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; le Programme des Nations Unies pour le développement ; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; les secrétariats des divers accords multilatéraux sur l'environnement et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; le Rapporteur spécial pour les droits de l'homme et l'environnement et la Banque mondiale. Ces messages étaient disponibles sur la page web de l'Assemblée pour l'environnement.

74. La Directrice exécutive adjointe, Mme Joyce Msuya, a fait rapport sur le dialogue de haut niveau, qui s'était tenu dans l'après-midi du lundi 22 février et dans la matinée du mardi 23 février. Un résumé du dialogue de haut niveau figure à l'annexe III du présent compte rendu des travaux de la session.

75. Les représentants ont également entendu des rapports sur les principaux résultats de la dix-neuvième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, de la troisième session du Forum science-politique-entreprises des Nations Unies sur l'environnement et de l'Assemblée des jeunes pour l'environnement, qui avaient eu lieu durant les semaines précédant la réunion.

76. Décrivant la Terre comme accueillante et biodiversifiée quand l'espèce humaine était apparue, M. Akram a décrit comment l'homme avait agressé la nature et considérablement modifié la planète au fil du temps. Maintenant, la nature prenait sa revanche, ce qui se traduisait par les effets visibles du réchauffement planétaire et les effets moins visibles mais tout aussi dévastateurs de l'érosion de la biodiversité. Il était temps de rejeter les modèles économiques qui poussaient les États à se battre contre la nature et les uns contre les autres, et de passer à un nouveau modèle économique et social privilégiant la conservation de la nature par rapport au produit national brut et faisant de la durabilité une partie intégrante du développement. Les États membres étaient vivement invités à faire en sorte que la réalisation des objectifs environnementaux soit intégrée dans leurs stratégies nationales de mise en œuvre des objectifs de développement durable et qu'elle apparaisse dans leurs examens nationaux volontaires. Le Conseil économique et social s'efforcera, pour sa part, d'aligner le système de développement des Nations Unies au plus près des objectifs de durabilité dans le cadre de son Forum pour la coopération en matière de développement et de mobiliser l'énergie des jeunes pour défendre la nature dans le contexte de son Forum pour la jeunesse.

77. Pour 2021, le Conseil avait identifié le financement, les infrastructures durables, et la science et la technologie comme ses trois domaines d'intervention, tous trois étant vitaux pour la réalisation des objectifs environnementaux. Les pays en développement avaient besoin d'environ 4 300 milliards de dollars pour se remettre de la pandémie de COVID-19 et atteindre les cibles des objectifs de développement durable. L'accès à un financement adéquat était essentiel pour assurer la reprise après la pandémie, et a fortiori pour une relance verte. La promesse d'un financement annuel de 100 milliards de dollars pour le climat devait également être tenue. Les pays en développement avaient besoin d'un investissement supplémentaire de 1 500 milliards de dollars par an dans les infrastructures durables ; un tel investissement aurait un impact sur 92 % des cibles des objectifs de développement durable et serait au centre de la transition vers une économie verte. La science et la technologie offraient des réponses aux défis posés par le redressement après la pandémie et à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs climatiques et environnementaux. Comme l'avait démontré la production rapide de vaccins, lorsque les besoins étaient clairement circonscrits, l'innovation était possible. Les États membres ont été vivement invités à identifier les percées scientifiques nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable

et à déployer le capital financier et humain requis à cette fin, à exploiter le potentiel du numérique pour accélérer une croissance verte équitable, et à mobiliser la volonté politique indispensable pour prendre les décisions voulues afin que l'humanité ne fasse pas de la Terre une planète inhospitalière.

78. Mme Fatema Frutan, représentant les grands groupes et les parties prenantes, a déclaré que la science avait démontré que la triple crise environnementale créée par les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité et la pollution constituait une menace existentielle pour la nature, les animaux et l'humanité. La pandémie était un avertissement soulignant la nécessité d'accélérer la prise de décisions mondiales sur l'environnement, de rehausser les ambitions en vue d'une action transformatrice, et d'accroître le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre. Elle a appelé l'attention sur les principaux messages adoptés par le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes à sa dix-neuvième session, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/events/global-major-groups-stakeholders-forum-gmsgf/online-global-major-groups-and-stakeholder>.

79. Un compte rendu des travaux de la troisième session du Forum science-politique-entreprises des Nations Unies sur l'environnement a été présenté par le porte-parole du numérique, Sam, et sa collègue, Bella. La troisième session du Forum, qui avait pour thème « Des solutions intégrées pour la nature », avait été suivie par 5 000 personnes, dont 126 intervenants experts de secteurs clés. Un groupe de travail sur les enfants et les jeunes avait été créé dans le cadre du Forum pour s'occuper des entreprises et des emplois verts. À sa troisième session, le Forum avait souligné le besoin d'une action unifiée, multisectorielle et multilatérale étayée par la science ainsi que de politiques rendant possible un déploiement juste et équitable des nouvelles technologies pour l'environnement comme condition préalable à la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025. Les recommandations spécifiques du Forum pouvaient être consultées à l'adresse suivante : <http://www.un-spbf.org/>. Mme Judy Njenga, s'exprimant au nom des enfants et des jeunes et du grand groupe de la jeunesse, a appelé l'attention sur le rapport phare du PNUE « Le PNUE que nous voulons », en cours de préparation par les grands groupes des enfants et des jeunes et de la science et de la technologie, qui serait lancé en 2021. Les enfants et les jeunes appelaient les États membres à déposer une résolution sur l'association des jeunes aux travaux de l'Assemblée pour l'environnement et de ses sous-comités et rendraient publique une feuille de route sur la participation des jeunes avant la reprise en présentiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Les messages formulés par les enfants et les jeunes ayant participé à la deuxième Assemblée mondiale des jeunes pour l'environnement pouvaient être lus à l'adresse suivante : <https://www.youthenvironment.org/yea>.

VIII. Adoption du rapport de la session (point 15 de l'ordre du jour)

80. L'Assemblée pour l'environnement a adopté le présent compte rendu sur la base du projet de compte rendu qui avait été distribué, étant entendu que l'établissement de la version complète et définitive serait confié au Rapporteur, avec le concours du secrétariat.

IX. Clôture de la session (point 16 de l'ordre du jour)

La réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE a été déclarée close le 23 février 2021 à 18 h 50 et la cinquième session a été ajournée en attendant sa reprise en présentiel, prévue en 2022.